



Divulgation d'informations par un expert psychologue

Par **Collection**, le **02/08/2009** à **23:43**

Bonjour,

un juge d'instruction a demandé que je sois expertisé par un psychologue pour une affaire dont je suis le prévenu. Avec ce psychologue j'en entre autres parlé de faits qui me sont arrivés durant mon enfance et adolescence. Le rapport rendu par le psychologue contient les faits (enfin certains, le psy en question avait l'air particulièrement "atteind"), ainsi que le nom des personnes que j'ai maladroitement donné (je suis d'un naturel vraiment très faible). Les faits en question sont prescrits car j'ai 38 ans révolus, et de toutes manières je n'ai jamais envisagé de porter plainte à ce propos.

Ma question est: le rapport de ce psychologue doit-il/peut-il contenir des noms ?